

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2024/...

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 mars 2024

DCM N° 24-03-28-17

Objet : Commission communale pour l'accessibilité - Rapport août 2022 - décembre 2023.

Rapporteur: Mme MASSON-FRANZIL,

La création d'une commission communale pour l'accessibilité (CCA) a été rendue obligatoire par la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées pour les communes de plus de 5 000 habitants.

L'ensemble des travaux conduits dans le cadre de la CCA doit faire l'objet d'un rapport annuel. Outre le bilan de l'année, ce rapport permet de formaliser l'état d'avancement de la mise en accessibilité du territoire, de capitaliser les actions, de mettre en avant l'engagement pour l'inclusion et d'informer les associations et citoyens.

Ce rapport est préconisé annuel mais pour davantage de lisibilité des actions, un nouveau calendrier permettant de couvrir la période de la mandature a été proposé aux membres de la CCA qui ont donné un avis favorable à ce nouvel agenda :

- Le premier rapport a couvert la période de juillet 2020 à juillet 2022 (crise sanitaire COVID),
- Le second présentera la période d'août 2022 à décembre 2023,
- Le dernier portera sur la période restant à couvrir de la présente mandature (2026).

Ce rapport illustre la dynamique transversale et l'implication active des services municipaux, de l'Eurométropole et des acteurs du territoire pour faire de Metz une ville accessible et inclusive.

Il présente de nombreuses actions concrètes destinées à améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap et favoriser leur inclusion, à tous les âges et dans de nombreux domaines : la petite enfance, l'éducation scolaire, l'emploi, l'accessibilité de la voirie et de l'espace public, les bâtiments, les sports et la culture, les actions de sensibilisation...

Les réalisations sont notables et traduisent une volonté politique forte pour coconstruire, jour après jour, une ville engagée vers l'accessibilité universelle et l'inclusion.

Afin de rendre ce document accessible au plus grand nombre et à la portée de tous les publics, une version FALC (Facile à lire et à comprendre) est envisagée.

Le rapport de la CCA doit être présenté au Conseil municipal et transmis au représentant de l'Etat, au Président du Département et au Président du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie.

C'est ce rapport, joint en annexe, qui est présenté au Conseil municipal.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la loi n°2005-12 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, prévoyant la création d'une Commission communale pour l'accessibilité,

VU le Code général des collectivités et notamment l'article L2143-3,

VU la loi n°2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

VU l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

VU l'arrêté du 12 avril 2021 portant nomination des membres de la Commission communale pour l'accessibilité,

CONSIDERANT la nécessité de mettre en place des politiques publiques adaptées qui répondent aux besoins des personnes en situation de handicap,

CONSIDERANT le principe fondamental de l'accessibilité universelle et la volonté de la Municipalité d'agir pour faire de Metz une ville accessible, solidaire, durable et citoyenne,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

PREND ACTE du rapport de la CCA août 2022 - décembre 2023 de la Commission communale pour l'accessibilité, qui sera transmis, conformément aux dispositions de l'article L2143-3 du Code général des collectivités territoriales, au représentant de l'Etat dans le département, au Président du Département et au Président du Conseil départementale de la citoyenneté et de l'autonomie.

Service à l'origine de la DCM : Direction Développement humain Commissions : Commission Cohésion Sociale Référence nomenclature «ACTES» : 9.1 Autres domaines de competences des communes

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER, Maire de Metz ,
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la
date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 41 Absents : 14 Dont excusés : 13

Décision : SANS VOTE

Suivent les signatures au registre

Date de retour du contrôle de légalité : 04/04/2024

Identifiant de télétransmission : 057-21570463611-20240328-127660-DE-1-1

N° de l'acte : 127660

Date de publication sur le site de la ville : 04/04/2024

Date certifié exécutoire : 04/04/2024

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
et par délégation :

Metz le,

RAPPORT DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

Août 2022/décembre 2023

metz.fr

Commission Communale
pour l'Accessibilité

Plus d'infos : Mission Ville inclusive
03 87 55 50 51 - villeinclusive@mairie-metz.fr



SOMMAIRE

Ville de METZ : données contextuelles	5
Quelques chiffres.....	5
Observation sociale du handicap : la convention DRSM (Assurance Maladie)	8
La Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA) :	8
Partie 1 : Metz, engagée vers l'accessibilité universelle	10
1. L'Agenda d'accessibilité programmée de la Ville de Metz – L'Ad'AP	10
2. La chaîne de déplacements	11
2.1 Le PAVE (Voirie et espaces publics)	11
2.2 Les carrefours équipés de modules sonores	11
2.3 Le stationnement.....	12
2.4 Les transports publics	12
3. Le Programme Local de l'Habitat (PHL)	15
Résumé Partie I	Erreur ! Signet non défini.
Partie 2 : Metz, engagée pour l'inclusion	18
1. L'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures de la « petite enfance » à l'école.....	18
1.1 La petite enfance	18
1.2 L'école inclusive	Erreur ! Signet non défini.
2. Les politiques volontaristes inclusives.....	23
2.1 L'accompagnement à l'insertion sociale	23
2.2 La collectivité s'engage pour l'emploi des personnes en situation de handicap	24
2.3 L'accès à la culture, aux sports et aux loisirs	27
2.4 Les actions de prévention, de sensibilisation et de lutte contre les inégalités et les discriminations liées à une situation de handicap	34
Résumé Partie II	37
PROSPECTIVES 2024	38
Annexes	42
Glossaire	42
Adresses utiles	42

Validé par Monsieur le Maire

Une volonté municipale forte pour poursuivre la trajectoire adoptée en 2020 vers une ville plus accessible, partagée entre tous et apaisée !

Mes chers concitoyens,

Après trois années de gouvernance à la municipalité de METZ et un bilan des travaux de la CCA à METZ couvrant la période 2020/2022 , j'ai le plaisir de vous proposer le présent rapport concernant la période 2022/2023.

Compte tenu de la longueur des projets, nous avons en effet, pensé judicieux de proposer ce document tous les deux ans environ. Si besoin, toute institution et/ou concitoyen peut, en effet, interroger l'élue et/ou les services de la ville à tout moment.

Ce 6eme rapport est très précieux pour l'image de notre ville. Il démontre la volonté forte qui est la mienne, la nôtre de faire progresser la ville de METZ vers une ville ouverte à tous, une ville où les différences doivent être gommées.

Ce rapport a été soumis à notre CCA et présenté au Conseil Municipal du 28 mars 2024.

Il comporte deux grandes parties :

- l'une relative aux travaux de mise en accessibilité de la ville où le lecteur retrouvera une mise à jour complète à ce sujet
- la seconde qui traite des avancées en matière de ville inclusive.

Dans la première partie, les thèmes d'accessibilité universelle sont exposés: la mise en accessibilité du bâti, la mobilité, les transports, le programme local de l'habitat.

Une seconde partie est consacrée aux nombreux projets couvrant transversalement la quasi-totalité des pôles de la ville pour lutter contre le validisme, dans le quotidien des personnes freinées dans leurs activités quotidiennes (petite enfance, écoles, emploi...), sportives, culturelles et de loisirs...à tous âges de l'existence.

Dans l'ensemble de ces actions, les avancées ont été significatives même si j'ai conscience que, vu l'ampleur et la complexité de la tâche, il reste à faire.

Les efforts engagés seront et devront être poursuivis durant et au-delà de ce mandat municipal. De même, que seront poursuivis les mesures prises pour faire évoluer nos "regards" vers le handicap. A cet égard, nos actions de sensibilisation, que ce soient à destination des enfants dès l'entrée en maternelle, à nos agents municipaux et plus généralement envers tous publics (je pense au Parcours Roosevelt du festival Passages de 2023, aux différents challenge piétons etc.) ont permis de changer peu à peu, les mentalités.

Le réflexe "handicap, inclusivité" entre peu à peu dans les routines et je m'en félicite.

C'est ainsi, que grâce à la proximité des membres de la commission "accessibilité", grâce à l'implication de nos élus, dans leurs domaines respectifs, grâce au dévouement de nos agents municipaux, à l'implication des associations dédiées voire à celle des individuels, nous faisons avancer la cause du handicap.

Sensibilisé à ces efforts collectifs, je tiens à remercier très chaleureusement chacun d'entre vous car dans cette noble mission, tout pas, même minuscule, compte !

Je vous souhaite une fructueuse lecture !

**François GROSDIDIER
Maire de Metz
Président de l'Eurométropole
Membre Honoraire du Parlement**

PROJET

Ville de METZ : données contextuelles

Metz et sa population

En 2020, Metz comptait 120 211 habitants pour une superficie de 41.9km² qui se découpe en 12 quartiers. La ville se situe au sein de l'Eurométropole de Metz qui compte 228 038 habitants répartis sur 46 communes et un territoire de 324.1 km².

Population par grandes tranches d'âges

METZ	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	121 841	100,0	117 619	100,0	120 211	100,0
0 à 14 ans	19 045	15,6	18 712	15,9	18 171	15,1
15 à 29 ans	33 405	27,4	30 048	25,5	31 007	25,8
30 à 44 ans	23 864	19,6	23 085	19,6	23 256	19,3
45 à 59 ans	23 138	19,0	20 974	17,8	20 453	17,0
60 à 74 ans	13 701	11,2	15 792	13,4	17 894	14,9
75 ans ou plus	8 688	7,1	9 009	7,7	9 429	7,8

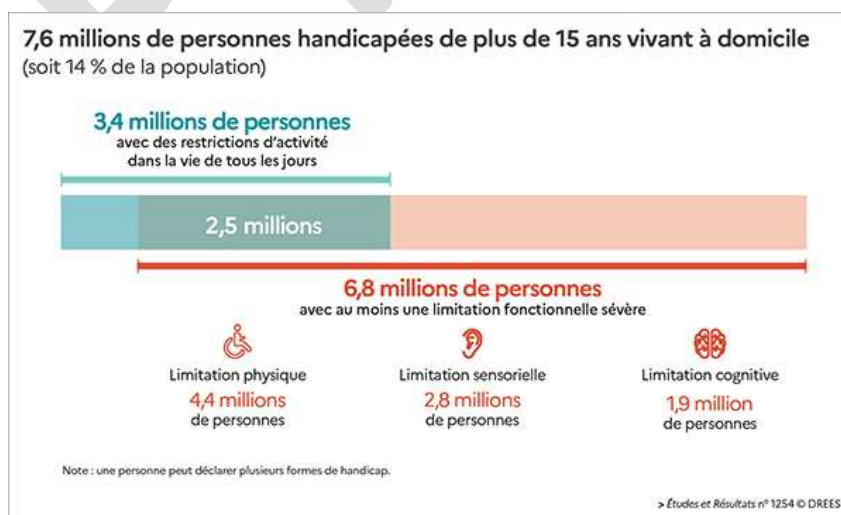
Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, 2023.

Quelques chiffres

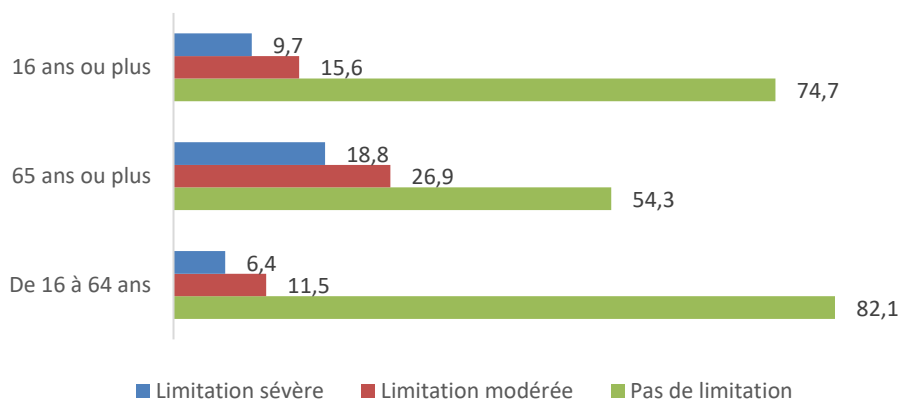
Selon le Panorama de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) paru en 2023, en France, une personne sur sept de 15 ans ou plus est handicapée, en 2021.

En France, en 2021, 6,8 millions (13 %) de personnes de 15 ans ou plus vivant à leur domicile déclarent avoir au moins une limitation sévère dans une fonction physique, sensorielle ou cognitive et 3,4 millions (6 %) déclarent être fortement restreintes dans des activités habituelles, en raison d'un problème de santé.

Selon la définition retenue, de la plus stricte qui impose de cumuler ces deux critères, ou la plus large qui prend en compte l'ensemble des limitations et restrictions, on compte entre 2,6 millions et 7,6 millions de personnes handicapées ou dépendantes de 15 ans ou plus vivant en logement ordinaire.



Limitation d'activité générale selon le sexe et l'âge en 2022 (%)



Sources Insee, Eurostat 10/2023

1,25 million de personnes bénéficient de l'allocation aux adultes handicapés. Les 3/4 des allocataires touchent l'Allocation adulte handicapé (AAH) en tant qu'adulte isolé, en très grande majorité sans enfant, même si seulement un peu plus de la moitié des bénéficiaires vivent vraiment seuls.

Par ailleurs, 140 000 personnes de 16 ans ou plus sont hébergées en établissement spécialisé dans le cadre de la prise en charge du handicap.

Fin 2018, 167 300 enfants et adolescents handicapés sont accompagnés dans les établissements et services médico-sociaux qui leur sont dédiés, soit 1 % de l'ensemble des moins de 20 ans.

311 700 personnes sont accompagnées dans des établissements et services médico-sociaux dédiés aux adultes handicapés, soit 0,6 % de l'ensemble de la population de 20 ans ou plus en France.

Les personnes en situation de handicap à Metz (source MDPH 57)

Quand un diagnostic de handicap, qui doit être effectué par un professionnel de santé, est posé, les personnes concernées doivent se rapprocher de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), qui a pour mission de les accompagner dans leurs démarches.



Bénéficiaires de droits à Metz	Nbre d'usagers 2023
AAH (Allocation Adulte handicapé)	3 717
AEEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicap é)	586
Carte de priorité	3 336
Carte de stationnement	4 464
Carte d'invalidité	2 974
PCH (Prestation Compensatoire du Handicap)	621
RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé)	5 396

Précision méthodologique

Millésime des données du recensement de l'INSEE

Les données mentionnées Insee 2020 dans ce document sont les données en vigueur au 1er janvier 2023. En effet, l'INSEE fait reposer depuis 2008 le recensement sur une collecte d'information annuelle qui concerne successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de 5 ans. Les informations collectées sont ramenées à une même date pour toutes les communes afin d'assurer l'égalité de traitement entre elles. La date de référence est fixée au 1er janvier de l'année médiane des cinq années d'enquête pour obtenir une meilleure robustesse des données, soit 2023 pour la période du 1/1/2018 au 31/12/2022.

Le saviez-vous ?

Tous les trois ans, la **Conférence nationale du handicap (CNH)** est le rendez-vous qui permet au président de la République de faire le bilan des politiques publiques engagées pour les personnes en situation de handicap, et de fixer un cap à la Nation pour les années à venir.

La 6^{ème} CNH qui s'est réunie le 26 avril 2023 a pour objectif de « construire des solutions dans chaque aspect de la vie quotidienne : école, emploi, déplacement, accès à la santé, logement, loisirs, accompagnement dans tous les lieux de vie.

Les principales mesures annoncées :

- le remboursement intégral des fauteuils roulants en 2024 ;
- une meilleure accessibilité des logements via l'ouverture au dispositif "MaPrimeAdapt" dès 2024 ;
- 1,5 milliard d'euros pour renforcer l'accessibilité aux lieux publics pour les personnes en situation de handicap ;
- un plan de rattrapage pour l'accessibilité numérique afin de garantir d'ici 3 ans l'accessibilité des démarches et sites internet publics ;
- un enseignant référent dans chaque établissement du premier degré ;
- un accompagnement renforcé des élèves par davantage de formation de l'ensemble des intervenants et pour les accompagnants d'élève en situation de handicap (AESH) qui le souhaitent la possibilité de passer aux 35 heures ;
- l'accessibilité pédagogique et physique dans l'enseignement supérieur ;
- la simplification de la reconnaissance comme travailleur handicapé ;
- la revalorisation de la rémunération des apprentis adultes en situation de handicap ;
- l'amélioration des conditions et des rémunérations des travailleurs dans les établissements et service d'aide par le travail (Ésat).

Plus d'informations : <https://handicap.gouv.fr/la-conference-nationale-du-handicap-cn>

Observation sociale du handicap : la convention DRSM (Assurance Maladie)

La convention signée avec la Direction Régionale du Service Médical (DRSM), le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et la Ville de METZ (cf rapport CCA 2020,2022, p.9) a permis, en 2023, d'effectuer un premier traitement des données brutes et anonymes, à l'échelon du territoire.

Ces données livrent des renseignements concernant les pourcentages de personnes porteuses de handicap par grandes catégories (moteur, mental, visuel, auditif, psychique), ce qui permet d'enrichir notre diagnostic social de territoire et de mieux cibler les actions à prévoir ainsi que le soutien en faveur des associations qui œuvrent dans le domaine du handicap.

2019/2020 : Pourcentage des personnes présentant au moins un handicap auditif ou mental ou moteur ou psychique ou visuel

HANDICAPS	2019 5 698 bénéficiaires AAH		2020 5 658 bénéficiaires AAH	
	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%
Auditif	25	0.5% *	25	0.5% *
Mental	737	13% *	737	13% *
Moteur	2 136	37.5% *	1963	35% *
Psychique	3 196	56% *	3287	58% *
Visuel	80	1.5% *	78	1.5% *

Source: DRSM 2022

NB. Ce travail n'a pas de validation scientifique, les chiffres et analyses qui en découlent sont donc des estimations

La Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA)

Missions

La création d'une Commission communale pour l'accessibilité est règlementaire ; elle est obligatoire pour les communes ou intercommunalités de plus de 5 000 habitants.

Les missions de la CCA sont prévues par la loi et concernent principalement la rédaction d'un rapport annuel présenté en conseil municipal et transmis au Préfet, au Président du Conseil départemental et au Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) qui permet de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle peut également faire toutes propositions utiles, de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Rappel : la CCA intervient principalement dans les 2 axes suivants :

- état d'avancement de l'accessibilité du territoire messin,
- politiques volontaristes pour l'inclusion des personnes en situation de handicap.
-

Composition

Quelques modifications mineures sont intervenues dans la composition de la CCA, suite à certains départs volontaires (Arrêté municipal du2024) (voir tableau ... en annexe 1)

Fonctionnement

Le fonctionnement mis en place depuis 2021, a permis que la CCA soit un organe actif dans son champ de compétences.

Ainsi, sur la période de référence de ce rapport (août 2022/décembre 2023), la CCA a contribué aux projets suivants :

- Réunions plénières : 9 janvier, 13 avril (thème spécifique sur le stationnement) et 19 octobre 2023
- « CCA Temps libre » : un groupe d'échanges et de réflexions : réunion le 27 janvier pour réfléchir et échanger sur la co-construction d'un événement inclusif pour faire connaître l'aire de jeux inclusive.
- « La Serpentine » : apport d'expertise d'usage pour ce grand projet d'aménagement de l'espace public : afin de mieux appréhender les déplacements des personnes vulnérables, création d'une maquette représentant 3 éléments structurants de la future "Serpentine" qui sera mise en place dans les rues Serpenoise et Ladoucette,
- Communication : soutien d'expertise à la création d'un document FALC présentant les Archives municipales
- Culture : contribution pour la création de visites accessibles aux Archives municipales et au Musée de la Cour d'Or, amélioration de l'accessibilité des Fêtes de la Mirabelle et de la Saint-Nicolas
- Loisirs inclusifs : participation à l'événement inclusif à Metz Plage.
- Ecole inclusive : animation du stand « Déplacement des personnes déficientes visuelles » lors du Challenge piétons.

En bref, la vie de la commission

- 2 réunions plénières
- 1 réunion spécifique au stationnement
- Un groupe de travail avec CCA Temps libre
- Implication dans 9 évènements
- 2 lettres d'informations

Partie 1 : Metz, engagée vers l'accessibilité universelle

1. L'Agenda d'accessibilité Programmé de la Ville de Metz – L'Ad'AP

L'accessibilité des lieux publics est un enjeu essentiel de l'inclusion dans notre société. La Ville de Metz poursuit cet objectif dans le cadre de l'Agenda d'accessibilité Programmée (Ad'AP) dont la finalité est de rendre accessible les Etablissements recevant du public (ERP) et les Installations ouvertes au public (IOP). La Ville dispose d'un délai est de 9 ans (nov. 2016/nov. 2025) pour rendre son patrimoine accessible. Ce dernier est composé de 280 ERP et 135 IOP. Sont notamment concernés par l'Ad'AP les multi-accueils, les écoles, les mairies de quartier, les bibliothèques-médiathèques, les gymnases, les parcs et jardins, les cimetières...

INFORMATIONS

57% du patrimoine bâti bénéficie (160/280ERP) d'une attestation d'accessibilité (document qui certifie que l'établissement est conforme à la réglementation) et ont donc bénéficié de travaux d'accessibilité.

En fonction des bâtiments, ces travaux sont de plus ou moins grande importance : installation de main courante, signalétique, bande de guidage, repère tactile, rampe, élévateur ou ascenseur...

5 IOP attestés accessibles

8,6 M€ investis

Annexe 2 : liste des ERP, et IOP attestés depuis août 2022

Annexe 3 : liste des dérogations et mesures de substitution

Exemple de travaux :



2. La chaîne de déplacements

2.1 Le PAVE (Voirie et espaces publics)

En 2014, les services de la Ville ont réalisé le Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) du territoire messin, qui a pour objectif de fournir un état des lieux des voiries et de la chaîne de déplacements, pour une meilleure prise en compte de la mobilité de tous les usagers. Depuis 2018, c'est une compétence gérée par l'Eurométropole ; les travaux programmés annuellement par les services compétents, permettent de résoudre progressivement les obstacles à la mobilité (défauts trottoirs, passages piétons et mobiliers).

CHIFFRES CLES

Plus de 200 défauts supprimés entre 2022 et 2023.

Source : Pôle Mobilités-transport Eurométropole de Metz 2023

ZOOM: Création d'une maquette de la Serpentine

Le nouvel aménagement de la rue Serpenoise va entraîner des changements notables dans les modalités de déplacement, notamment pour les personnes vulnérables (personnes handicapées et personnes âgées). Aussi, pour anticiper les changements, pour mieux les appréhender et les accepter, la réalisation d'une maquette de trois éléments significatifs de la Serpentine, a été décidée. Un groupe, constitué des publics cibles et des professionnels en charge des travaux, a accompagné le processus de réalisation, afin que la maquette, véritable outil de communication, représente le plus fidèlement possible, la structure de la « Serpentine » et les aménagements d'accessibilité prévus.



2.2 Les carrefours équipés de modules sonores

Le travail de remise en état et aux normes des modules sonores se poursuit notamment depuis le passage de ceux-ci en 24 Volts.

Pour les traversées piétons sonores, plusieurs cas de figure :

- Les carrefours déjà équipés, la sonorisation est conservée et/ou améliorée avec des modèles plus récents.
- Les carrefours sans équipements sont équipés de figurines pouvant accueillir des modules sonores.
- Chaque nouveau carrefour créé est équipé de modules sonores nominatifs

Pour la ville de Metz :

Nombres de carrefours	219
Nombre total de traversés	926
Nombre total de traversés équipés	764 dont 410 nominatives
Pourcentages	83%

Sur le reste de l'Euro Métropole : (Avec les modifications récentes sur Montigny-Lès-Metz)

Nombres de carrefours	59
Nombre total de traversés	205
Nombre total de traversés équipés	140 dont 108 nominatives
Pourcentages	68%

CHIFFRES CLES

A Metz 83% des traversées piétonnes sont équipées de modules sonores.

Source : Pôle Mobilités - Transport Eurométropole de Metz 2024

2.3 Le stationnement

Le nombre de stationnement pour personnes handicapées sur voirie à Metz est de 527 (+ 7 places par rapport à 2022). Ces stationnements qui facilitent les déplacements des personnes handicapées, sont répartis sur tout le territoire messin, selon les besoins. L'ensemble des places de stationnement en voirie, dans les quartiers messins, est gratuit, dans la mesure où la durée du stationnement n'excède pas 12 heures consécutives (pour les personnes à mobilité réduite ayant droit à la carte européenne de stationnement ou de la carte mobilité inclusion). Dans les parkings, des places sont réservées mais elles sont payantes.

Source : Pôle Mobilités - Transport Eurométropole de Metz 2024

2.4 Les transports publics

LE MET' place parmi ses priorités la mise en accessibilité du réseau, et plus généralement tous les équipements communautaires de l'Eurométropole de Metz.

Cette accessibilité se traduit par l'adoption de tarifs adaptés mais aussi par des aménagements urbains et l'équipement des véhicules. Il s'agit notamment de surélever les quais et dans certains cas, déplacer l'abri bus afin de laisser un espace de circulation suffisant.

ACCELIS

C'est le service de transport adapté aux personnes à mobilité réduite du réseau LE MET' qui permet des déplacements en porte à porte, sur réservation préalable et sur tout le territoire métropolitain.

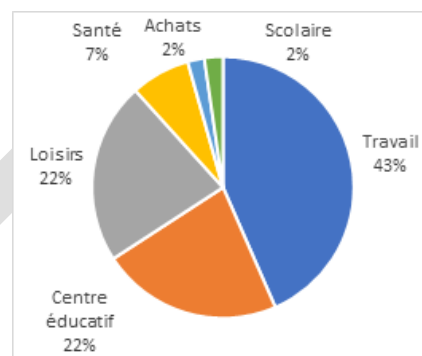
- Horaires lundi au vendredi, 6h/20h, samedi 6h à minuit, dimanches et jours fériés, 8h/20h.
- Réservation obligatoire préalable selon conditions
- Possibilité de réserver jusqu'à 21 jours à l'avance
- Délai de réservation minimum de 48h
- Réservations/ informations de 7h à 19h 0.969.397.480 (coût d'un appel local) ou accelis@lemet.fr
- Tarifs : 1 voyage 2,90€ /10 voyages 24€

ACCELIS Période août 2022 > juillet 2023

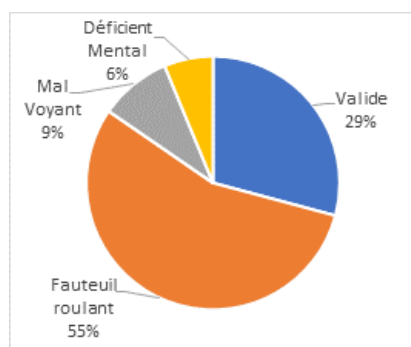
- Nb de clients (actifs, en moyenne par mois sur les 12 mois) : **260**
- Nb de personnes inscrites au service : **1 465** (à fin juillet 2023)
- Nb de validations (cumulées sur les 12 mois) : **31 000**

Les motifs de déplacement (restent stables chaque année)

- 43% travail
- 22% loisirs
- 22% centre éducatif
- 9% autres (santé, scolaire, achat)



Typologie de clients (restent stables chaque année)



Accessibilité des arrêts :

- 61% des arrêts du réseau sont 100% accessibles (655 / 1075)
- 10% ont été déclarés en ITA (Impossibilité Technique Avérés) à la Préfecture par l'Eurométropole (103 / 1075) et ne seront donc jamais accessibles
- Il reste ainsi 29% des arrêts à rendre accessibles dans les prochaines années (317 / 1075)

FLEXO, service de soirée !

Pour les retours depuis le centre-ville, en soirée, FLEXO prend le relais des 5 LIANES et assure des départs de la Place de la République au centre-ville de Metz (et depuis le Kinépolis de St-Julien-lès-Metz) vers les arrêts des LIANES L1 à L5. 2 départs sont assurés 7j/7 sans réservation : 23h30 et 00h30. Plus d'informations <https://www.lemet.fr/services-de-soiree/>

L'Eurométropole a expérimenté un premier renfort de l'offre FLEXO, les jeudis soir, en mai et juin 2023, proposant 2 départs supplémentaires à 1h30 et 2h30.

DESCENTE ENTRE ARRET, le soir sur les LIANES, après 21h :



Ce Service est mis en place depuis novembre 2021 et son objectif est de lutter contre l'insécurité des clients aux heures tardives.

Une campagne de communication spécifique a été mise en place : sensibilisation auprès des conducteurs et des clients, pour expliquer et promouvoir le service.

Les résultats : très peu de demandes clients, sans doute en raison du maillage très fin des arrêts LIANES (inter-distance moyenne de 300m entre chaque arrêts) dans des zones très urbanisées, donc ne nécessitant pas forcément un besoin de descendre entre 2 arrêts.

COMMUNICATION, ANIMATIONS ET PARTENARIATS

- **Service « ELIOZ » via le site internet pour les personnes déficientes auditives**

Pour les usagers sourds, malentendants ou aphasiques qui souhaitent obtenir des renseignements sur leurs transports, ils ont désormais la possibilité d'accéder à un service de traduction simultanée en LSF (Langue des Signes Française), TTRP (Transcription en Temps Réel de la Parole) et LPC (Langue Parlée Complétée).

Pour accéder à ce service gratuit, il suffit de se rendre sur la page « CONTACT » du site lemet.fr ou de l'application mobile LE MET', puis cliquer sur le pictogramme « Service sourd ou malentendant ».

Cela permet alors l'accès à la page ELIOZ Connect où s'effectue le choix du mode de communication entre LSF, TTRP ou LPC. Après ce choix, la mise en contact avec un opérateur ELIOZ qui retranscrit la conversation est effective.

- **Portes ouvertes**

Organisées le 7 octobre 2023 les portes ouvertes ont fait une place de choix à l'accessibilité avec l'organisation d'un Espace Accessibilité qui regroupait plusieurs ateliers : Chiens Guides de l'Est, TPMR LE MET' et Handisport.

- **Partenariat avec l'association les Chiens Guide de l'Est**

2 cartes avec un abonnement annuel sont offertes à l'association.

ZOOM sur les bus gratuits pour les accompagnants de personnes en situation de handicap

Depuis le 1^{er} août 2023, les trajets au sein du réseau de transports urbains Le Met' de l'Eurométropole de Metz sont désormais gratuits pour les accompagnants de personnes en situation de handicap. Auparavant limitée aux accompagnants des Personnes à Mobilité Réduite utilisant les services ACCELIS, cette gratuité s'applique désormais à tous les accompagnants indiqués sur la carte mobilité inclusion. L'objectif de cette mesure est d'encourager l'utilisation des services des transports en commun par les personnes en situation de handicap sur le réseau.

Les élus de la Ville de Metz ont fortement encouragé et soutenu cette mesure auprès des élus métropolitains.

Source : LE MET' 2023

3/ Le Programme Local de l'Habitat (PLH)

Sur le territoire messin, l'habitat et le logement sont des compétences de l'Eurométropole qui se mettent en œuvre à travers le PLH (Programme Local de l'Habitat) 2020-2025 adopté par le Conseil Métropolitain le 17 février 2020.

Répondre aux problématiques de logement des personnes âgées et/ou handicapées est un enjeu majeur du PLH. Le phénomène de vieillissement de la population génère des besoins croissants en logements adaptés à la perte d'autonomie liée au vieillissement et au handicap.

C'est pourquoi en 2023 l'Eurométropole a commandé à l'AGURAM, une étude sur le logement des seniors qui met aussi en avant des éléments sur les personnes en situation de handicap.

L'OFFRE EXISTANTE SUR L'EUROMETROPOLE

Habitat inclusif : appelé aussi « habitat protégé », est une alternative entre un logement ordinaire et un hébergement en institution. Il s'agit d'un ensemble de petits appartements indépendants et accessibles, de type T1 et T2, auxquels s'ajoutent des espaces de vie communs, et quelques services adaptés, le tout dans un environnement sécurisé. Ce mode d'habitation s'adresse aux personnes handicapées, aux personnes âgées et à tout locataire recherchant ce mode de vie. L'habitat inclusif est systématiquement assorti d'un projet de vie sociale et partagée, construit par les résidents.

Sur le territoire de l'Eurométropole de Metz, il existe une résidence de type « logement inclusif » à Marly « Le clos Philippe Ricord, géré par l'AFAEDAM, qui propose 40 logements. Une autre réalisation est en cours à Montigny-lès-Metz, la résidence « Comme Toit » comportant 25 appartements.

L'accueil familial : cette solution d'hébergement permet d'offrir à des seniors ou personnes handicapées (les 2 publics ciblés par l'accueil familial) toute l'attention et la disponibilité dont ils ont besoin. Les accueillants familiaux sont des professionnels formés, encadrés et contrôlés par les services du Conseil départemental de la Moselle. L'accueil familial est un mode d'hébergement très minoritaire, et qui n'a pas vocation à prendre beaucoup d'ampleur, même si le nombre d'accueillants progresse lentement. Ce se veut une offre complémentaire. Aujourd'hui, la Moselle totalise 110 familles accueillantes, dont 80 % dans l'est du département. Seules 5 places sont proposées dans le périmètre de l'Eurométropole de Metz, dont 2 sont vacantes.

Un accueil des personnes handicapées vieillissantes : il existe le Foyer d'accueil polyvalent « Les Peupliers » à Scy-Chazelles qui accueille des personnes handicapées vieillissantes. En effet, grâce aux progrès de la médecine, les personnes handicapées voient leur espérance de vie s'accroître significativement. Or, l'offre adaptée pour ces publics reste très rare. Le foyer Les Peupliers comporte aujourd'hui 8 places dédiées à ce public, mais les besoins sont bien plus importants. La liste d'attente est longue. Certaines réflexions sont en cours pour étendre le nombre de places dédiées à ce public.

L'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) : l'OPAH de l'Eurométropole de Metz permet d'accompagner techniquement et financièrement la réalisation de travaux d'adaptation des logements à la perte d'autonomie. Le ménage doit respecter les plafonds de ressources de l'Anah. La métropole a abondé les aides de l'Anah à hauteur de 10 % dans la limite d'un plafond de subvention de 500€.

En 2023, l'Eurométropole a subventionné 7 dossiers MDPH.

ENJEUX POUR L'AVENIR

ADAPTER

- Poursuivre l'attribution des aides à l'autonomie dans le cadre de la future OPAH
- Anticiper l'avenir en s'inspirant d'expériences extérieures et du progrès technologique, notamment pour le maintien à domicile (domotique et robotique)
- Intensifier le soutien au maintien à domicile en expérimentant le Drad (Dispositif renforcé de soutien à domicile)

ECOUTER

- Prendre en compte la parole des personnes en situation de handicap et des personnes âgées dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques
- Soutenir les aidants familiaux : droit au répit

PARTAGER

- Instaurer un échange entre la Ville de Metz et l'Eurométropole, dans le cadre des travaux liés à la mise en œuvre du PLH et de la délégation des aides à la pierre, pour contribuer à la prise en main de cette proposition dans l'effort de production nouvelle
- Engager/renforcer les partenariats entre les acteurs en lien avec les problématiques seniors/handicap pour avoir une connaissance plus fine des besoins sociaux pour compenser la faiblesse des données statistiques fines

DEVELOPPER

- Développer des solutions de logements pour les personnes handicapées âgées ayant besoin d'une médicalisation

Source Eurométropole et AGURAM 2023

Consulter le document complet aguram.fr

Source Eurométropole et AGURAM 2023

ZOOM sur un nouveau partenariat avec l'EPNAK pour l'hébergement

Le CCAS a conventionné avec l'EPNAK (Etablissement Public National Antoine KOENIGSWARTER) pour accueillir des jeunes en situation de handicap au sein de la résidence autonomie Désiremont à Bellecroix, par la mise à disposition de deux logements. Ce partenariat a pour objectifs de favoriser l'inclusion et le « vivre ensemble » par l'accueil des personnes en situation de handicap engagées dans une formation.

En résumé Partie 1

Metz est une ville de taille moyenne où 14% environ de la population est en situation de handicap (en phase avec les statistiques nationales).

Suivant la tendance nationale, nos travaux entrepris pour catégoriser la hauteur des différents types de handicaps, permettent de confirmer certaines tendances nationales et notamment une hausse des handicaps de type cognitif (autisme, psychique).

Un fait a marqué l'année 2023 : la tenue de la CNH (conférence nationale du handicap) qui a été l'occasion pour nos dirigeants d'annoncer plusieurs mesures en faveur de l'avancée de l'accessibilité universelle (cf. p8)

Notre ville a poursuivi son engagement vers une collectivité accessible (cf. p9)

Concernant l'Ad'AP, à fin 2023, 57% du bâti bénéficie d'une attestation d'accessibilité (cf. p11)

L'Eurométropole, compétente en matière de PAVE, a persévéré, durant la période de référence, pour améliorer et rendre les chaînes de mobilité et de communication davantage accessibles, en y associant étroitement les acteurs de la CCA de Metz (cf. p12)

Il en va de même pour le programme « habitat inclusif » où des efforts importants ont été entrepris pour rattraper un retard de l'offre à destination des personnes vulnérables sur le territoire (cf. p16)

Partie 2 : Metz, engagée pour l'inclusion

Metz entend lutter contre le « validisme »; ainsi, de nombreuses actions volontaristes relevant de l'inclusivité et de la sensibilisation au handicap ont été poursuivies.

Elles concernent, de manière transversale, tous les domaines municipaux, à savoir :

- les structures « Petite enfance » à l'école élémentaire,
- les dispositifs d'insertion pour les jeunes, par l'emploi, la formation...
- l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs,
- les actions de sensibilisation au handicap.

Cette partie y est consacrée en se proposant de recenser les actions les plus significatives qui améliorent la vie quotidienne des personnes fragilisées par le handicap, de les valoriser et les faire connaître, de susciter des réactions innovantes parmi nos lecteurs, d'une manière générale, de promouvoir l'inclusion et faire progresser toutes les propositions de sensibilisation.

1/ L'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures de la « petite enfance » à l'école

1. 1 La petite enfance

La naissance d'un enfant est un événement important qui pose de multiples questions aux futurs parents. À Metz, les enfants sont accueillis au sein d'Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), au domicile d'assistants maternels (publics ou privés), ou encore au propre domicile des parents.

La Ville de METZ porte une attention particulière à l'accueil des enfants porteurs de handicap. Convaincue que l'inclusion, dès le plus jeune âge, constitue un élément fondamental du "mieux vivre ensemble", elle s'est engagée, avec le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle, dans une politique volontariste à destination des publics les plus fragiles, et notamment les familles d'enfants en situation de handicap (ESH).

La politique petite enfance municipale se donne pour finalité de permettre aux enfants de bien grandir à Metz, et pour engagement de placer les enfants messins au centre des projets qui leur sont destinés.

Le projet éducatif Petite enfance de la municipalité poursuit :

2 finalités :

- Des parents sereins
- Des enfants épanouis

3 objectifs :

- Donner des repères structurant les projets des différents établissements municipaux,
- Fonder les pratiques professionnelles sur des références pertinentes,
- Promouvoir les valeurs éducatives communes

LES DISPOSITIFS D'ACCUEIL

L'offre de service dans le domaine du handicap "petite enfance", animée par une équipe de professionnels formés, expérimentés et motivés, repose sur :

- **2 Multi-Accueils spécialisés :**
 - Le **Multi-Accueil Charlemagne**, situé au 8-10 rue Charlemagne qui propose, de 7h30 à 18h30, **7 de ses 25 places** d'accueil aux enfants en situation de handicap (ESH). Cet établissement, dirigé par une **infirmière puéricultrice**, secondée par 2 éducatrices de jeunes enfants, dispose de personnel spécifiquement formé à ce type d'accueil.
 - Le **Multi-Accueil de Magny**, situé au 71 bis rue des roseaux qui réserve depuis septembre 2021, sur les mêmes horaires, **5 de ses 20 places** aux ESH. Dirigé par une Educatrice de Jeunes Enfants (EJE) expérimentée, et avec l'appui d'une EJE adjointe ainsi que d'une Infirmière Puéricultrice, cet établissement a bénéficié d'une formation en immersion mutuelle avec l'équipe aguerrie de Charlemagne.
- **2 postes d'agents volants référents handicap**, ayant pour objectif de favoriser l'accueil des enfants porteurs de handicap dans les **25 Multi-Accueils municipaux et associatifs**, ainsi qu'au domicile des assistantes maternelles municipales. Ces 2 agents permettent, dans un souci d'égalité des chances, d'accompagner les équipes de professionnels et de faciliter l'accès des enfants à particularité dans les crèches concernées sur le territoire messin.
Leur rôle est de participer, sur chaque site, à la prise en charge des enfants porteurs de handicap ou en cours de diagnostic en accompagnant :
 - Les parents des enfants concernés, en créant un lien de confiance pour identifier avec eux les besoins spécifiques de l'enfant, partager les observations, échanger sur son évolution, et les orienter vers les partenaires médico-sociaux
 - Les professionnels des établissements accueillant ces enfants, en leur donnant les outils pour assurer la prise en charge la plus adaptée possible à chaque enfant et sa famille, afin que la relation *enfant-parents-professionnels* soit la plus naturelle et la plus confortable pour tous.
- **1 médecin employé par la Ville de Metz** qui intervient dans l'ensemble des établissements "petite enfance" municipaux et associatifs et s'investit tout particulièrement en :
 - Réalisant des périodes d'observation sur site des enfants qu'ils soient diagnostiqués ou non, afin d'adapter leur prise en charge,
 - Sensibilisant les agents à l'accueil des enfants en situation de handicap,
 - Participant régulièrement à des réunions de coordination avec les partenaires de la sphère médico-sociale et de l'éducation nationale, afin d'améliorer la détection, l'orientation, l'accompagnement et la prise en charge des familles et enfants concernés
- **Le dispositif municipal d'accueil** des enfants en situation de handicap s'inscrit dans le parcours d'accompagnement dont bénéficie la plupart des enfants en situation de handicap et vient en complément des autres prises en charge, assurées par les services de soins, le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (**CAMSP**), le Centre Médico-Psychologique (**CMP**), des associations spécialisées (**SESSAD**), la Protection Maternelle et Infantile (**PMI**) du Conseil Départemental ou la famille elle-même.

- La création de **passerelles entre les structures Petite Enfance et les écoles maternelles** permet d'assurer une continuité dans la prise en charge des enfants en situation de handicap.
- Au travers de **conventions de partenariats**, la Ville de Metz renforce sa collaboration avec les structures médico-sociales spécialisées dans l'inclusion (CAMSP, CMSEA notamment) en promouvant leur intervention et l'accompagnement des enfants dont ils assurent le suivi, au sein des crèches, des restaurants scolaires ainsi que des structures périscolaires.
- La Ville organise des **rencontres interprofessionnelles avec l'Éducation Nationale** pour consolider les liens entre structures de proximité des quartiers messins et favoriser le bien-être de tous les enfants.

COMMUNICATION

La Ville de Metz a contribué à groupe de travail réunissant des professionnels de la petite enfance qui a abouti à

- à réalisation d'un court métrage "Grandir comme les autres à la crèche avec un handicap" visible sur les sites Internet de la CAF de la Moselle et de la Ville de Metz , [Grandir comme les autres à la crèche avec un handicap - YouTube](#)
[Les crèches - metz.fr](#)
- à la diffusion d'une **fiche guide à l'attention des gestionnaires et des parents** pour faciliter l'accès des enfants aux modes de garde petite enfance.

Grâce au **réseau créé par le médecin des crèches de la Ville de Metz et la Directrice du Multi-Accueil Charlemagne** avec les partenaires médico-sociaux, le dispositif d'accueil de l'enfant en situation de handicap à Metz est de mieux en mieux connu.

En complément, le Relais Petite Enfance de la Ville de Metz communique auprès des familles lors des rendez-vous individuels d'admission lorsque le sujet se présente.

CHIFFRES CLES

- 2 Multi-Accueils spécialisés dans l'accueil des enfants en situation de handicap
- 2 éducatrices spécialisées agents volants référents handicap intervenant dans les 24 autres Multi-Accueils
- 1 médecin et 1 infirmière puéricultrice coordonnant toutes deux ce dispositif d'accueil spécifique
- Une prise en charge des enfants en situation de handicap (ESH : titulaire de l'AEEH ou en cours de diagnostic) qui a été multipliée par presque 8 depuis 2015, dans désormais 17 des 24 établissements messins.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nbre d'ESH accueillis	9	11	17	20	27	36	69	57
Nbre d'établissements accueillant des ESH	1	4	4	7	9	13	17	16

FINANCEMENTS

La Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle soutient l'action de la Ville de Metz en lui allouant une subvention annuelle de **65 000 €** pour les 2 agents volants référents handicap (soit environ 80% du coût ETP), le bonus "inclusion handicap" devant quant à lui atteindre un montant estimé à **74 000 € en 2022** (Ville de Metz et associations partenaires).

Zoom sur La Maison des bébés **Nouveauté**



La Maison des bébés, ou Maison des 1000 premiers jours, inaugurée en 2023, est un lieu ressource destiné à répondre aux questions des jeunes parents relativement à la naissance, au développement de l'enfant, aux changements qu'occasionne l'arrivée d'un bébé dans une vie.

Dans la Maison des bébés, les parents rencontrent des professionnels, mais aussi et surtout d'autres parents. De nombreuses informations y sont disponibles. Elles sont proposées dans des formats invitant au partage, et sur un mode positif et souriant. L'arrivée d'un bébé dans une famille est un changement important, que la Maison des bébés propose d'accompagner de multiples façons. Y sont ainsi organisés :

- des groupes de parents ou des ateliers collectifs, portant par exemple sur le sommeil, l'alimentation, l'allaitement, le langage...
- des actions de périnatalité (préparation à la naissance, ...)
- des actions parentalité (sur les écrans, les limites, la communication bienveillante, etc.)
- des temps conviviaux invitant aux échanges sur les questions des parents de l'éveil artistique et culturel.

Outre les futurs parents, les parents et leurs enfants, la Maison des bébés s'adresse aux grands-parents, oncles et tantes... afin de soutenir le réseau relationnel entourant les familles. Ouverte à tous, la Maison des bébés accueille de manière inconditionnelle, anonyme et gratuite.

Maison des bébés : 6 rue du Haut de Sainte-Croix 57000 Metz 03.87.68.25.65


1.2 L'école inclusive

Chaque enfant doit pouvoir bénéficier d'un parcours scolaire sans rupture tout en développant toutes ces capacités. A cet égard, Le Projet éducatif territorial (PEDT) de la Ville de Metz (2021/2024) a fait de l'école inclusive, un axe de sa politique éducative.

Cette volonté s'incarne de manière concrète au travers de la mise en place d'accueils spécifiques en milieu scolaire, du suivi de l'enfant, de programmes d'animations adaptés et de l'aménagement des classes d'inclusion scolaires

Les accueils spécifiques dans les écoles messines :

- Ecole maternelle
 - o Grange-aux-Bois Symphonie : accueil d'une classe délocalisée de l'hôpital de jour
 - o Magny Plaine la Moineaudière : accueil d'élèves autistes
- Ecole élémentaire :

- Plantières : accueil de l'Institut médico-pédagogique IMP Espérance
- Vallières Le Val : accueil d'élèves avec des troubles du langage
- Quatre Bornes : accueil d'élèves autistes **Nouveauté 2022** 

Les classes ULIS (Unités localisées pour l'inclusion scolaire)

18 classes ULIS + 2 UEEA (Unité d'enseignement en élémentaire autisme)

209 enfants inscrits en classes ULIS

Les écoles accueillant des classes ULIS :

- | | |
|--------------------------|--------------------|
| • Louis Pergaud | • Fort Moselle |
| • Erckmann Chatrian 1 | • Claude Debussy |
| • Erckmann Chatrian 2 x2 | • Saint Eucaire x2 |
| • Maurice Barrès x2 | • Notre Dame |
| • Emilie du Châtelet | • La Seille |
| • Jean Monnet | • Magny Plaine |
| • Quatre Bornes (UEEA) | • Quatre Bornes |
| • Jean Moulin x2 | • Camille Hilaire |

Restauration scolaire et Pause méridienne

Mise en place d'accompagnement individualisé pour les enfants en situation de handicap sur le temps de la restauration scolaire : rencontre des parents pour la création d'un livret personnalisé, recensant les besoins et particularités de l'enfant dans le but d'adapter son accueil sur le temps de midi.

Sensibilisation des élèves aux pratiques sportives adaptées :

- **Semaine olympique et paralympique (SOP) 2023**
Le thème de la SOP 2023 étant l'inclusion, la Ville a souhaité promouvoir les sports paralympiques. Dans ce cadre, une exposition autour de ces jeux (leurs histoires et la présentation de 50 faits marquants) a été installée dans les restaurants scolaires. De nombreux élèves ont ainsi pu découvrir ces disciplines et des anecdotes de sportifs.
- **Handisport** Le Pôle Education a organisé en juin 2023 une semaine de sensibilisation au handicap au restaurant scolaire Fort Moselle avec l'intervention du comité départemental de Moselle Handisport. A cette occasion, les enfants d'élémentaire et de maternelle ont été sensibilisés à la pratique handisport aux côtés de leurs camarades d'ULIS (Unités localisées pour l'inclusion scolaire). Plusieurs activités ont été proposées : la fléchette Pendulaire, la Boccia, un parcours moteur et un parcours déficient visuel.

Des personnels formés et sensibilisés à la question du handicap

- Un cycle de conférences a été proposé aux agents du Pôle Education :
 - Autisme en partenariat avec UEEA
 - Particularité sensoriel lié au TSA
 - Gestion des émotions
 - Trisomie 21 et maladie génétique

Une centaine de personnes, par session, ont participé à ces conférences lors desquelles des outils ont été transmis aux participants pour améliorer l'accueil des enfants.

- Sensibilisation des adjoints pédagogiques à la pratique du handball adapté, proposé par le comité de Moselle de Handball, afin qu'ils connaissent les règles de base pour ensuite proposer une activité sportive adaptée aux besoins des enfants. 15 agents sensibilisés pouvant intervenir sur les 23 restaurants-scolaires.
- En 2022, recrutement d'une personne qualifiée pour coordonner, sur le temps de la pause méridienne, la prise en charge des enfants à besoin spécifiques, l'inclusion et la formation.

De nouveaux partenariats

- Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile - SESSAD Graouilly, SESSAD autisme et IMP (institut médico-pédagogique) Espérance et UEEA (Unité d'Enseignement en Élémentaire Autisme) : permettre à ces organismes d'avoir accès aux restaurants-scolaires afin qu'ils effectuent le suivi des enfants sur le temps de midi. Ces structures ont également proposé des animations et des conférences à destination des agents de la Ville de Metz.
- Partenariat DAME (dispositif d'accompagnement Médico-Educatif) de la Horgne : une convention entre le restaurant de la Seille, l'IMP Espérance et le DAME a permis la préparation et la présentation d'un spectacle "Tous en Seille". Au programme : danse, chants, gymnastique et football. Une belle initiative qui a permis aux enfants du DAME de côtoyer d'autres enfants pour des temps d'échanges conviviaux.

2/ Les politiques volontaristes inclusives

Chacun de nos concitoyens doit pouvoir trouver et emprunter les voies indispensables à son épanouissement personnel ; de ce fait, les décideurs locaux et nationaux doivent agir pour adapter et faire évoluer les ressources afin qu'elles puissent être utilisées par tous, qu'ils soient ou non porteurs de handicap. Ces ressources sont à la fois celles qui :

- Accompagnent à l'insertion sociale via la formation et l'emploi (2.1 et 2.2)
- Ouvrent l'accès à la culture, aux sports, aux loisirs et manifestations (2.3)
- Préviennent, sensibilisent au handicap et luttent contre les inégalités et les discriminations (2.4)

2.1 L'accompagnement à l'insertion sociale

Le Centre Communal d'action sociale (CCAS)

Dans une logique de solidarité et de proximité et en cohérence avec la volonté municipale, le CCAS mène ses missions d'aides sociales légales et volontaristes, également en direction du public en situation de handicap.

Pour l'année 2022

- 12% des 413 accompagnés à l'accès aux droits sont des personnes bénéficiaires de l'AAH

- La part d'accompagnement à la constitution de dossier SAVS (Service d'accompagnement à la vie sociale) /MDPH : 3% des actes instruits pour des dossiers spécifiquement liés aux droits de santé
- Concernant l'accompagnement logement, la part de personnes bénéficiaires de l'AAH parmi les 122 personnes accompagnées et/ou relogés est de 9.1%
- Ressources des personnes présentées dans le cadre de commissions de secours :
 - 7.8% des personnes présentées ont l'AAH pour ressources principale
 - Le nombre de demande de secours pour des foyers dont la ressource principale du chef de famille est l'AAH : 163

2.2 La collectivité s'engage pour l'emploi des personnes en situation de handicap

La ville de Metz, conjointement au CCAS et à l'Eurométropole, a renouvelé en 2023 sa convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP). Celle-ci prévoit un plan d'actions de 1 317 117,00 €, dont 693 344,00 € financés par le Fonds.

CHIFFRES CLES

- 164 agents municipaux ayant la reconnaissance de travailleur handicapés, en incapacité permanente partielle et en restriction médicale.
- Au 31/12/2022, 6,71 % (159 pers) des agents municipaux sont identifiés Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE).

L'apprentissage

Une campagne annuelle de recrutement d'apprentis est publiée au printemps, sur le site internet de chacune des collectivités, pour un début des contrats d'apprentissage au 1^{er} septembre. Afin que des jeunes en situation de handicap puissent candidater, les offres sont également communiquées aux partenaires handicap.

Au sein de la Ville de Metz le Pôle parcs et jardins est en pointe en la matière. Il travaille en collaboration étroite avec plusieurs CFA spécialisés dans les métiers liés à l'entretien des espaces verts.

Conditions d'accueil des apprentis en situation de handicap :

- Encadrement par un maître d'apprentissage. Ces derniers bénéficient de sessions de formations en lien avec la thématique du handicap,
- Un accompagnement socio-pédagogique par leur CFA.

CHIFFRES CLES

Recrutement de 8 apprentis au terme de la précédente convention (juin 2023).
L'aide à l'apprenti de 750€ est versée à chaque jeune reconnu travailleur handicapé.

Metz Handuo

Cette opération permet d'accueillir au sein de la collectivité des personnes en situation de handicap pour un stage d'observation d'un à cinq jours.

Dans le cadre de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, il s'agit de permettre à des stagiaires de différents horizons de découvrir les métiers de la fonction publique territoriale et de créer du lien. Une manière aussi de se rencontrer pour changer de regard et dépasser les préjugés.

Emploi et insertion professionnelle

L'emploi et la formation sont des priorités majeures du mandat, et dans ce cadre, la Mission Emploi et Insertion de la Ville de Metz assure l'accueil et l'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi messins, en favorisant l'aide au retour à l'emploi et la formation.

Elle gère, par ailleurs, les chantiers d'insertion, et la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics.

En complément, la Ville multiplie les initiatives, en lien avec les entreprises qui s'installent sur le territoire, en proposant un accompagnement spécifique dans le cadre de l'aide au retour à l'emploi. Plusieurs évènements sont également organisés tels que des informations collectives, des forums emploi, le challenge sport emploi, etc., pour faciliter les échanges entre les entreprises et les candidats.

Depuis fin 2021, l'équipe a été renforcée, ce qui permet un développement de l'offre de service avec le déploiement d'ateliers collectifs variés et des permanences délocalisées sur l'ensemble des quartiers de la ville.

- Organisation du forum emploi-handicap aux Arènes de Metz en novembre 2022
- 4 CDI sur 23 CDI créés pour des personnes en situation de handicap.

Abilympics : compétition des métiers



La 10^e compétition internationale des métiers destinée aux personnes handicapées ainsi que les sélections régionales WorldSkills Grand Est ont eu lieu à Metz du 23 au 25 mars. Cet événement mondial fut une formidable opportunité de valoriser les compétences professionnelles des personnes en situation de handicap, de découvrir des talents et de lutter contre les préjugés autour du handicap, pour faire évoluer les mentalités. Plus de 400 candidats en provenance d'une trentaine de pays, 44 épreuves métiers, des équipes très motivées, des animations et conférences, un espace emploi-orientation, des cérémonies et des visiteurs très nombreux !

L'Eurométropole, le service Emploi de la Ville de Metz et son CCAS se sont engagés pour soutenir cet événement :

- Participation au groupe de travail pour l'organisation et la recherche de bénévoles
- Soutien à la communication
- Soutien à l'organisation protocolaire
- Présence d'un stand d'informations sur les 3 jours et 11 agents VDM et CCAS
- Achat de titres de transport pour les bénévoles





Fleuriste, jardinier-paysagiste, photographe, cuisinière, soudeur, carreleur, boulanger, coiffeuse, créateur de page web... tous vivent avec un handicap visible ou invisible. Durant 3 jours de compétition ouverte au public, ils ont pu démontrer leurs compétences professionnelles !

Des actions de sensibilisation pour les agents

- **L'intelligence collective au service d'une action innovante**

Proposer une action innovante fait partie intégrante du projet de politique handicap présenté en Comité Local du FIPHFP en octobre à STRASBOURG. Cette action doit :

- Être HORS catalogue du FIPHFP,
- Apporter une plus-value par rapport au contenu des actions catalogue,
- Se démarquer de l'ensemble du projet et emporter l'adhésion des membres du Comité Local du FIPHFP.

Le M'Lab, service de co-construction qui met l'intelligence collective en action, a animé plusieurs rencontres de réflexion, sous la forme d'ateliers d'échanges et de partage, pour faire émerger des idées novatrices. Le résultat de ces concertations est la proposition d'organiser un rendez-vous thématique sur la santé au travail, plus spécifiquement sur la problématique du handicap et devrait se concrétiser dès 2024.

- **Journée de sensibilisation au handicap pour les agents**



En décembre 2023, plus d'une soixantaine d'agents ont participé à la journée de sensibilisation au handicap organisée par la Direction des Ressources Humaines (DRH) avec des mises en situation de handicap visuel, auditif ou moteur, test d'exosquelettes et de sièges ergonomiques, exposition, conférences...

- **Formation/sensibilisation sur le handicap des agents de la Direction des Ressources Humaines**



Les agents du Service Développement des Ressources Humaines ont participé le 25 septembre 2023 à une session innovante de formation/sensibilisation sur le handicap, avec un atelier de cuisine du monde comme outil pédagogique (réalisation de recette en se plaçant dans une situation de chaque catégorie de handicap). Ludique, l'atelier a vocation à déconstruire les stéréotypes, libérer la parole et lever les obstacles pour mieux recruter et accompagner dans l'emploi les personnes en situation de handicap.

2.3 L'accès à la culture, aux sports et aux loisirs

Accès à la culture

- **Partenariat avec le Centre Pompidou-Metz : des visites adaptées aux différents types de handicaps**

8 visites guidées par an, gratuites, par type de handicap avec des aménagements spécifiques et un guide conférencier formé qui accompagne les participants dans les différentes expositions, permettent d'offrir autour de la culture, des temps d'échanges et de découverte.

Chaque année, ces visites bénéficient à **80 à 100 personnes**

- **Musée de la Cour d'Or et Archives municipales**

Un travail a été engagé avec ces deux établissements pour mettre en place et/ou développer l'organisation de visites guidées accessibles et adaptées par type de handicap. Des visites sur site, avec des membres de la CCA et du Conseil des Seniors, ont permis de découvrir les offres existantes et apporter des propositions d'améliorations pour mieux accueillir ces publics. La concrétisation de ce projet sera effective en 2024.

- **Un document FALC pour présenter les Archives Municipales**

Les Archives municipales ont créé un « Guide de présentation » en FALC (facile à lire et à comprendre) dont l'objectif est de permettre au plus grand nombre d'avoir accès aux ressources et au lieu « Archives municipales ».

Ce guide a été réalisé avec le concours de plusieurs partenaires : des agents des Archives municipales et du CCAS de la Ville de Metz, des membres de la CCA et des résidents et professionnels de l'ESAT l'Atelier des talents.



- **Bibliothèques médiathèques de Metz (BMM)**

L'accès à la culture pour tous et dans les meilleures conditions possibles est une préoccupation majeure des BMM. Un travail pour rendre la programmation plus inclusive a été initié notamment sur l'exposition *Science-Fiction* accessible au public malvoyant grâce à l'audiodescription. L'adaptation du contenu de l'exposition *Découpe-moi des contes* a quant à elle permis d'accueillir des enfants sourds ou présentant des troubles du spectre autistique.

Les partenariats avec les associations et les acteurs locaux du champ social et du handicap ont été relancés de même que les actions hors les murs pour les publics qui ne peuvent se rendre en médiathèque.

Enfin, dans un constant souci d'amélioration de l'accueil des publics, l'équipe du pôle publics empêchés s'est formée à l'élaboration de documents en Facile à Lire et à Comprendre (FALC) ce qui va permettre la rédaction de guides du lecteur accessibles au plus grand nombre.

CHIFFRES CLES

Les actions menées par le pôle publics empêchés sur le réseau des BMM ont réuni **745** participants issus du champ social et **864** participants atteints de handicap.

La programmation culturelle des BMM a attiré **366** participants issus du champ social et **93** participants atteints de handicap.



Soutien et amélioration de l'accessibilité de la programmation culturelle

Afin d'améliorer l'accessibilité de la programmation culturelle et des manifestations organisées sur le territoire messin, la Ville de Metz et son CCAS œuvrent, avec les services municipaux concernés et les associations organisatrices d'événements, à la mise en place de projets « pour tous ». En 2023, une attention particulière a été portée à cette question et des nombreuses améliorations réalisées.

• Festival Constellations



- Sites accessibles PMR pour le Parcours Pierres Numériques.
- Une visite sur site a été organisée avec le référent accessibilité pour vérification et échanges sur les rampes d'accès.
- Demande d'ouverture des toilettes accessibles aux PMR sur le parcours nocturne, indiquée sur le plan.
- Pour le mapping de la Cathédrale, une zone dédiée PMR installée avec une signalétique pour y accéder, et une sensibilisation des agents de sécurité pour que cet espace ne soit pas occupé par des personnes non concernées,
- Sensibilisation des médiateurs à l'accueil des personnes en situation de handicap,
- Intégration d'informations accessibilité dans la communication (site internet, flyer).

• Passages Transfestival

- Elaboration d'un cheminement PMR pour accéder au QG de l'évènement,
- Formation collective pour les médiateurs,
- Information spécifique « accessibilité » sur les supports de communication,
- Prêt de 4 fauteuils roulants pour l'organisation de l'évènement « Mission Roosevelt », sensibilisation du grand public au handicap par une mise en pratique concrète et un parcours en fauteuil roulant, par des valides, dans les rues de Metz. Une animation alliant performance artistique et sensibilisation du public **Nouveauté** 
- Programmation du spectacle « HAMLET » interprété par des acteurs atteints du syndrome de Down qui renversent tous les préjugés avec force, humour, poésie, **Nouveauté**  émotion.



• Fêtes de la Mirabelle

- Interprétariat LSF de la soirée d'élection de la Reine de la Mirabelle 
- Stand d'informations et de sensibilisation au handicap **Nouveauté** 
- Bal « Mirareine » : les reines ont animé et dansé avec le public
- Formation/sensibilisation des médiateurs à l'accueil des personnes en situation de handicap

- Concert et feu d'artifice : accueil spécifique (stationnement réservé et personnel et bénévoles pour accompagner les personnes en situation de handicap jusqu'aux emplacements réservés). **Nouveauté**



Saint-Nicolas : des animations pour tous les enfants **Nouveauté**

- Des places réservées pour les enfants en situation de handicap et leur famille pour le spectacle « Saint Nicolas ? Connais pas... », concert de Fabergosse à l'Opéra-Théâtre de l'Eurométropole
- Séance photo avec Saint-Nicolas Place de la Comédie, réservée aux enfants en situation de handicap, afin de leur offrir un moment privilégié en évitant la foule.

Soutien au sport inclusif

La politique sportive municipale a pour principale ambition de développer le « sport pour tous ». Il s'agit de mettre en place un environnement et des actions, permettant l'activité sportive à tout âge, pour tout milieu social, quel que soit l'état de santé.

C'est dans ce cadre que sont développées notamment des actions en faveur des personnes en situation de handicap. La pratique du « sport pour tous » est également créée dans un but inclusif. Elle permet de mélanger les jeunes et les seniors, les personnes valides et handicapées... Le sport retrouve alors toute sa dimension sociale.

L'autre grand axe du « sport pour tous » est la notion de « loisir ». Les activités sont conçues pour des sportifs n'ayant pas forcément envie de se confronter à des compétitions. Il s'agit de sportifs amateurs désirant un cadre pour une pratique de loisir qui se veut variée (pratique multisport).

Les actions mises en œuvre pour l'accessibilité et l'inclusion sur notre territoire :

- **Championnat de France Handisport**

L'Athlétisme Metz Métropole (A2M) en collaboration avec la Fédération Française Handisport et la Ville de Metz ont organisé pour la première fois les Championnats de France Handisport Indoor à l'Anneau de Metz le samedi 18 février 2023.

- plus de 110 sportifs
- 8 disciplines

- **Fête du sport**

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de Moselle, le Conseil Départemental de Moselle et la Ville de Metz se sont associés pour l'organisation de la Fête du Sport 2023 qui a eu lieu les 9 et 10 septembre aux Arènes et au Parc de la Seille à Metz.

Événement incontournable de la rentrée pour celles et ceux qui recherchent un club sportif, la Fête du Sport est le lieu idéal pour rencontrer les associations sportives du territoire. Les clubs ont mis en place des animations pour faire pratiquer et découvrir les différents sports au grand public.

- 50 sports proposés
- un espace dédié aux pratiques adaptées et handisport

- **Week-end des sports paralympiques**

Dans le cadre de la dynamisation du centre-ville, du développement des pratiques sportives et de la promotion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le 1^{er} weekend des sports paralympiques et adaptés a été organisé les 23 et 24 septembre 2023 sur la Place de la République.

Ces deux jours d'animations avaient pour objectif de faire découvrir et promouvoir le tissu associatif messin, tout en sensibilisant le grand public à la pratique du handisport et des sports adaptés à travers les diverses animations ludiques proposées.

En collaboration avec différentes associations messines, ainsi que le Comité Départemental Handisport 57 et le Comité Départemental Sport Adapté 57, ce rendez-vous a permis au public valide de découvrir la pratique du sport sous un nouvel angle ; quant aux personnes en situation de handicap, elles ont pu s'initier à la multitude d'activités proposées.

- **Metz Plage**

- A l'occasion des J-1 an avant Paris 2024, sur le site de Metz plage, les plagistes messins ont pu participer à des Olympiades les 22, 23 et 26 juillet 2023. Sportifs débutants et confirmés étaient invités à pratiquer le football, le badminton, l'athlétisme... Toujours dans une optique d'accessibilité du sport pour tous, des disciplines étaient prévues pour les personnes à mobilité réduite et/ou en situation de handicap.
- Le 9 août 2023 un évènement inclusif pour faire connaître l'aire de jeux inclusive au plan d'eau a été organisée par la Ville de Metz et son Centre communal d'action sociale, en partenariat avec le service événementiel et développement sportif. L'objectif de cette journée était de promouvoir l'inclusivité et de sensibiliser au handicap via l'accès aux sports adaptés et handisport. Au total, plus de 100 personnes sont venues pratiquer les différentes animations proposées dont des enfants en situation de handicap. Pour l'occasion, les enfants des écoles et de MJC ont été invités et de nombreuses associations ont proposées des animations festives et citoyennes.



- Organisation d'une balade en bateau réservée aux personnes en situation de handicap (35 participants)
- Le site de Metz plage a été adapté :
 - Acquisition d'un fauteuil flottant permettant l'accès à l'eau « baignade naturelle » pour les personnes à mobilité réduites,
 - Installation d'un tapis-roule pour le passage sur la plage du fauteuil flottant
 - Espaces vestiaires, douches et toilettes accessibles PMR
 - Présence d'îlots de fraîcheur par l'installation de brumisateurs,

- **Piscines**

6 institutions dédiées « handicap » et 2 écoles fréquentent les piscines et utilisent régulièrement l'espace snoezelen de la piscine du Bon Pasteur

- APF CAMPS
- APF SESSAD
- APF IEM
- Handisport
- FAM les Horizons
- Hôpital Jury
- Ecole Fort Moselle
- Ecole INJS



L'école des sports : un dispositif qui s'ouvre aux jeunes en situation de handicap

L'école des sports est un dispositif municipal qui va fêter ses 20 ans en mai 2024. Rattaché au service Vie Associative, ses actions s'inscrivent dans le projet éducatif développé par la Ville de Metz, qui vise à promouvoir la pratique sportive en proposant des séances attractives dans des activités physiques essentielles au développement des capacités des jeunes. Cela permet également de leur faire connaître des disciplines plus éloignées de leurs pratiques habituelles (escrime, équitation, biathlon, judo...). De nombreuses actions sont proposées pour faire découvrir les activités sportives pour tous et pour intégrer les jeunes en situation de handicap.

Fil rouge au sein de l'école des sports : développer le mieux vivre ensemble en sensibilisant et familiarisant les publics de l'école des sports aux différentes pratiques sportives adaptées par la rencontre de sportifs en situation de handicap et l'apprentissage concret à travers la découverte de compétitions rassemblant différents types de handicaps et plusieurs disciplines.

Au sein de l'école des sports, un très large public est touché, cependant il y a peu de participants en situation de handicap (10% des enfants accueillis). Ces enfants sont souvent porteurs d'un handicap mental ou psychique.

Tour d'horizon des actions adaptées...

- Cycle d'animation sur le handisport et sport adapté pour toutes les catégories d'âges (Bellecroix / Sablon)

- Action handisport avec l'association Intemporelle autour de la Boccia, rassemblant les jeunes et les seniors (Bellecroix).
- Actions sur les discriminations et le handisport lors du Téléthon et pour l'UNICEF (QPV).
- Stage para-athlétisme pour les 9-12 ans (Sablon et Bellecroix) découverte de différentes disciplines : Biathlon tir à l'arc adapté, saut en hauteur adapté et de la course.
- Participation au championnat de France d'athlétisme handisport indoor à la salle de l'anneau à Metz le samedi 18 février 2023 avec l'intervention des jeunes qui sont sensibilisés tout au long de l'année à travers des activités adaptées. 32 jeunes ont pu mettre en pratique leurs apprentissages lors d'une course officielle de 400 mètres : échauffement, chambre d'appel, course « malvoyant » avec guide, remise de récompense sur podium à chacun sans différence.
- Stage de para-athlétisme: sur plusieurs séances, les jeunes se sont confrontés aux différentes disciplines de manière adaptée : lancer de poids en position assise (chaise et jambes bloquées : paraplégie), course avec franchissement de haies (un bras dans le pantalon : amputé/paralysie), saut en hauteur (se déplace uniquement à cloche pied : amputé), tour de piste avec un guide (un jeune non voyant et son guide : cécité).
- Pour l'ensemble des éducateurs de l'école des sports, formation sur l'adaptation des activités physiques et sportives aux publics en situation de handicap.
- Echanges entre jeunes de plusieurs quartiers pour discuter sur les différentes activités et le mélange possible des activités dites « valides » et des activités adaptées.
- Uniday avec les enfants de 9 à 12 ans sur le handicap et les discriminations.
- Journée au Championnat du Monde de Para-athlétisme le mercredi 12 juillet à Paris rassemblant 120 pays. Découverte de plusieurs disciplines handisport : boccia, cécifoot, parcours fauteuil, saut en longueur, tennis de table adapté.
- Mobilisation de 30 jeunes sur la pratique du handisport et sport adapté durant le week-end sports paralympiques organisé place de la République à Metz.



Participation de 32 jeunes au Championnat Indoor d'Athlétisme Handisport à l'Anneau



Déplacement au Championnat du Monde de Para-Athlétisme à Paris pause photo devant le compteur de la Flamme Paralympique.

Le soutien aux associations

Les associations sont des acteurs essentiels du territoire. Leur rôle capital n'est plus à démontrer, elles participent au dynamisme de la commune et au « vivre ensemble » dans des domaines variés : sport, culture, solidarité, loisirs... Elles agissent directement auprès de la population.

Soutien possible de la Ville et/ou CCAS :

- versement de subvention
- soutien à la communication
- soutien logistique (mise à disposition de locaux et ou de matériel)
- partage d'expertise pour la construction des projets
- mise en relation avec les bons interlocuteurs et partenaires

Exemples de soutien aux associations

• Challenge handicap et technologie

La Ville de Metz et le CCAS ont soutenu et participé au 11^{ème} Challenge Handicap et Technologie, qui s'est tenu les 11 et 12 mai 2023 à l'ENIM.

Le challenge Handicap et Technologie, c'est deux journées d'échanges entre des étudiants, des chercheurs, des associations et des industriels sur **des innovations technologiques en liaison avec le handicap**. Ce challenge, est aussi l'occasion de partager sur ce thème avec les usagers et le grand public.

Manifestation inter-universitaire annuelle organisée pour inciter les étudiants et les lycéens de toute la France à être créatifs dans le domaine des aides techniques et de la compensation du handicap dans tous les domaines. L'évènement a été l'occasion d'exposer les réalisations et initiatives des étudiants dans le cadre d'une compétition amicale, de proposer des stands d'informations, des conférences et des ateliers de sensibilisation.



• Opération Chalet Social et Solidaire

Dans le cadre du marché de Noël 2023, la Ville de Metz et son CCAS ont proposé aux associations de participer à une expérimentation inédite : la mise à disposition gratuite de deux chalets, place de la République pour la vente de produits au bénéfice des associations.

Une occasion de consommer autrement, en donnant du sens à l'achat des cadeaux et de soutenir des projets créateurs d'emploi et de coopérations, favorisant l'inclusion... autant de valeurs qui nous rapprochent ! Pendant 5 semaines, des associations locales œuvrant dans le champ du caritatif, du handicap, de l'ESS (Economie sociale et solidaire) et de la transition écologique se sont relayées pour proposer leurs produits et créations et faire rimer générosité et solidarité !

- **Salon des aidants 2023**



La Ville de Metz et son CCAS ont soutenu l'organisation du Salon des Aidants, proposé par le Département de la Moselle, la Maison des aidants et la Plateforme de répit qui s'est tenu le 4 octobre 2023.

Au programme : stands d'informations, ateliers et conférences.

- **Loisirs inclusifs**

Après-midi inclusif à la Foire de Mai **Nouveauté 2023**




En partenariat avec des forains, un après-midi a été réservé aux enfants et adolescents en situation de handicap. 180 jeunes (tous types de handicap) avec leurs accompagnateurs ont pu profiter des activités de loisirs proposées par la foire de mai en toute sérénité. Chacun a reçu une boisson et une confiserie et l'accès aux manèges était gracieusement offert (sous réserve des possibilités d'accès).


Annuaire des associations **Nouveauté 2023**




La Ville de Metz a refondé le formulaire des associations inscrites dans l'annuaire des associations, disponible sur le site metz.fr

Depuis 2023, une rubrique sur l'accessibilité des activités proposées par les associations est à renseigner. Ainsi, le caractère accessible d'une activité est indiquée et facilement repérable grâce aux pictogrammes et titres renseignés. Les personnes qui recherchent une activité adaptée peuvent désormais avoir une information directe.

 Accessible aux mobilité réduite

 Accessible aux déficiences auditives

 Accessible aux déficiences visuelles

Consulter l'annuaire des associations [Annuaire des associations - metz.fr](https://www.metz.fr/annuaire-des-associations)

2.4 Les actions de prévention, de sensibilisation et de lutte contre les inégalités et les discriminations liées à une situation de handicap

Prévention et lutte contre la fracture numérique : les conseillers numériques

7 conseillers numériques interviennent au sein des mairies de quartiers, des bibliothèques-médiathèques de Metz, du CCAS et des associations de proximité. Ils proposent, gratuitement, des rendez-vous personnalisés et des ateliers afin de permettre à chacun, près de chez soi, de s'approprier

progressivement les usages du numérique au quotidien. Ces rendez-vous sont ouverts à tous les publics, y compris les personnes en situation de handicap.

Pour 2023, notons :

- La mise en place d'une borne d'accès aux services numérique au CCAS. Elle est accessible aux personnes à mobilité réduite, dispose d'un casque, et d'une ergonomie d'affichage modulable pour s'adapter aux déficiences visuelles. En cas de besoin, les utilisateurs peuvent être assistés par le personnel d'accueil du CCAS
- Evènement « Numérique en Commun » 12 octobre 2023 à Bliida : participation d'APF France Handicap et intervention de Jonathan BOUR, amputé d'un bras suite à un accident de la route, qui a témoigné de ce que pouvait apporter le numérique au monde du handicap.
- Les conseillers numériques ont accompagné 12 personnes en situation de handicap (4 malentendants, 4 PMR, 1 handicap mental, 1 désorientation spatiale, 2 déficiences parole).

Les actions de sensibilisation au handicap

- **La semaine de sensibilisation au handicap dans les écoles**

La Ville de Metz et son CCAS, en partenariat avec l'Éducation Nationale, organisent chaque année, à l'occasion de la journée internationale des personnes handicapées, une Semaine de sensibilisation au handicap dans ses écoles.

Cette action vise à sensibiliser les enfants des écoles maternelles et élémentaires messines à tous les types de handicap (mental, auditif, visuel, moteur ...). Grâce à la formation des adjoints pédagogiques et des associations, les animations proposées lors du temps périscolaire ont complété les ateliers programmés en classe.

Plusieurs ateliers de sensibilisation à l'école :



- **Nouveauté** Apprentissage de la Langue des Signes Française (LSF) pour les maternelles avec le concours de l'association Faites du Br'ouie.

- Des ateliers de sensibilisation dans les classes animés par les enseignants sont programmés à l'aide d'un kit pédagogique. Cette démarche vise à sensibiliser au handicap, à la lutte contre les préjugés et les stéréotypes, pour favoriser l'école inclusive. **Nouveauté 2023** : prêt de kit pédagogique



- **Nouveauté 2023** un atelier de musique adaptée animé par le Conservatoire de musique Gabriel Pierné pour découvrir les activités artistiques et musiques adaptées, destinées aux enfants en situation de handicap



- **Nouveauté 2023** des rencontres enfants/associations dans les écoles avec APF France Handicap et Univers Jo



- **Nouveauté 2023** Des activités de sport adapté, sur le temps de la restauration scolaire, ont permis d'aborder le sujet du handicap en brisant les stéréotypes et les peurs qui peuvent y être associés. Découverte du volley adapté (Club Metz Espoir Volley), du handball adapté (Comité de Moselle FF Handball) et parcours de motricité auprès des enfants de maternelle (Comité Départemental Sport adapté Moselle).



- Distribution de cocottes en papier en origami : tous les écoliers d'élémentaire ont reçu une cocotte en papier à plier avec laquelle ils ont la possibilité, entre

enfants, de répondre à des défis pour comprendre les différents types de handicap : faire six pas en sautant à cloche-pied, dire « bonjour » ou « je t'aime » en LSF...

Organisation d'expositions à l'Hôtel de Ville et au CCAS

- Une Exposition d'œuvres d'écopiers présentant des productions artistiques proposées par les classes des écoles élémentaires, visant à transmettre un message autour du champ lexical du handicap.
- Associée à une exposition sur un thème en lien avec le handicap : 2022 le polyhandicap, 2023 les jeux paralympiques



CHIFFRES CLES

Nouveauté depuis 2022, la semaine de sensibilisation au handicap s'ouvre aux jeunes écoliers, de la petite à la grande section de maternelle. 29 classes ont accueilli un atelier LSF, 629 enfants y ont participé.

- **Le Challenge piétons**

Organisé chaque année par Ville de Metz le Challenge piétons a pour objectif d'apprendre aux enfants de CE1 à se déplacer, en toute sécurité, à pied dans la ville. Il permet également une action d'envergure de sensibilisation aux handicaps.

En effet, une animation inclusive y est proposée :

- Un stand de sensibilisation aux déplacements des personnes déficientes visuelles : parcours les yeux bandés, apprentissage de mots en LSF et rencontre avec les chiens d'aveugles
- 16 bénévoles mobilisés : association auxiliaire des aveugles, C.CITES, Chiens guide de l'Est, membres de de CCA et agents du CCAS.
- Près de **300 enfants de CE1** ont testé les animations



Distribution de masques en prévention des maladies hivernales

En prévention des virus hivernaux (grippe, rhume, rhino-pharyngite, COVID...) une campagne de communication et une distribution gratuite de masques (FFP2 et chirurgicaux) ont été mises en place, en octobre 2023, pour le tout public et plus particulièrement les publics fragiles.

Metz, membre du GT RAVI (Groupe technique des Référents Accessibilité des Villes Inclusives) : une volonté forte d'être au cœur des innovations au service de la sensibilisation à l'inclusivité des villes



Le Cerema s'implique aux côtés des collectivités dans l'objectif d'améliorer la vie quotidienne de l'ensemble des citoyens au sein des territoires. Un groupe d'échanges sous la forme du GT RAVI (Groupe technique des référents accessibilité des villes inclusives dédié au technicien des collectivités travaillant sur l'accessibilité, permet échanger, d'informer et d'engager des réflexions sur divers sujets. La Ville de Metz fait partie du comité de pilotage qui administre ce GT Ravi. En 2023 la Ville de Metz a coanimé et contribué à l'atelier « Accessibilité de l'information et des moyens de communication : des fiches actions pour mettre en œuvre la simplification ». Les travaux de cet atelier sont consultables en ligne [Accessibilité de l'information et des moyens de communication : des fiches actions pour mettre en œuvre la simplification | Cerema](#)

En résumé partie 2

Engagée fortement pour l'inclusivité, de la petite enfance aux actions de sensibilisation au handicap, Cette seconde partie a recensé les actions volontaristes réalisées par notre ville et qui améliorent le quotidien des publics concernés en leur permettant un accès plus aisé aux domaines des loisirs, de la culture et du sport.

PROSPECTIVES 2024

Nous ne saurions terminer ce rapport sans évoquer les actions que nous envisageons de mener dans les mois et années à venir. Elles concernent les domaines suivants :

Accessibilité des bâtiments

- Investir pour atteindre les objectifs fixés par l'Ad'AP

Communication

- Diffuser le violentomètre en FALC
- Présentation d'actions handicap dans la lettre de la DG de février 2024
- Illumination de bâtiments publics municipaux à l'occasion de la journée mondiale de sensibilisation à l'autisme le 2 avril

Petite enfance

- **Poursuivre le développement du réseau partenarial pour mieux faire connaître le champ des possibles** : proposer des temps d'accueil au plus grand nombre de familles, qui ne savent pas toujours que l'accueil des enfants en situation de handicap est proposé au sein des crèches, que l'enfant soit déjà diagnostiqué ou qu'il soit en cours de diagnostic.
- **Mettre en place un accompagnement des professionnels et des familles en matière de détection et de prise en charge des enfants atteints d'un trouble du spectre autistique (TSA)**. Afin d'accueillir ces enfants à besoins spécifiques dans les meilleures conditions, l'équipe du Multi-Accueil Charlemagne, et en particulier les 2 éducatrices référentes handicap, se sont formées dans le domaine TSA. Fortes de cette nouvelle compétence (notamment s'agissant des méthodes de communication telles que le *Makaton*, le *Picture exchange communication system*, etc...) et de l'expérience capitalisée sur le terrain, elles vont former à leur tour, les professionnelles volontaires de l'ensemble des Etablissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) messins.

Ecole inclusive :

- Animation de la « Salle des émotions »
- Semaine de sensibilisation au handicap / INNOVATIONS
- Conférence sur les troubles de l'oralité pour les agents du Pôle éducation

Ecole des sports :

- Envoi de deux groupes de jeunes aux jeux paralympiques à Paris sur 2 jours août 2024
- Organisation de deux « Paralympiades » : la première pour les jeunes qui fréquentent l'école des sports (avril) et la seconde avec les associations de Metz encadrée par les jeunes (juin).
- Création et envoi d'un questionnaire aux associations pour connaître leur implication, leurs ressources pour l'accueil et l'inclusion des personnes en situation de handicap
- « Créneaux activités inclusives » : développer l'accueil des enfants en situation de handicap par la mise en place de créneaux spécifiques proposant des activités sportives adaptées pour leur permettre de pratiquer une activité sportive en toute sécurité aux côtés du public valide

Sport :

- Passage de la flamme olympique à Metz : organisation d'animations accessibles et dispositions spécifiques pour l'accueil des publics en situation de handicap

Sensibilisation pour les agents de la collectivité :

- Organisation d'un rendez-vous thématique sur la santé au travail, plus spécifiquement sur la problématique du handicap

Culture :

- Visites accessibles au Musée de la Cour d'Or, aux Archives municipales et au FRAC
- Organisation de « scènes humour » pour des artistes en situation de handicap

Habitat :

- Poursuivre le partenariat entre le CCAS et l'EPNAK et mettre à disposition 3 appartements supplémentaires pour des jeunes en situation de handicap engagés dans une formation

Espace public :

- Réunions publiques pour présenter la maquette de la Serpentine et appréhender les nouveaux déplacements dans les rues Serpenoise et Ladoucette

Marché de Noël : chalet solidaire

- Etude de la faisabilité de rendre un chalet accessible

Données handicap

- Participation à l'atelier du GT RAVI sur la création d'un observatoire de l'accessibilité

RESULTATS DES PROSPECTIVES 2023

- **L'Ecole inclusive** **FAIT**
 - L'ouverture d'une UEEA (unité d'enseignement autisme) à la rentrée 2022/2023 à l'école « Quatre Bornes », quartier de METZ Devant-Les-Ponts.
 - Création d'un espace de répit à l'Ecole Jean Morette , quartier Nouvelle Ville
- **Les Loisirs inclusifs :** **FAIT**
 - la Ville de Metz va proposer aux associations et centres socioculturels de bénéficier d'une formation des animateurs aux solutions d'accueil d'enfants porteurs de handicap, prise en charge financière par la collectivité ;
 - Un travail est engagé pour améliorer le répertoire en ligne des associations dont celles dédiées au handicap et à l'inclusivité les activités inclusives, pour une meilleure accessibilité informative pour tous les usagers.
- **Le Sport** **FAIT**
 - La préfiguration du Challenge Handicap et Technologies dans le cadre du programme Metz l'Etudiante, (Evènement en septembre 2022 à METZ GRANGE AUX BOIS)

- Création d'un espace Snoezelen à la piscine du Bon Pasteur : la Ville de Metz a investi dans l'aménagement et l'acquisition de matériels (occultation des baies vitrées et diffusion de lumière tamisée, musique douce ...) pour la mise en place d'un dispositif de stimulation multisensorielle. Cet équipement novateur serait opérationnel en début d'année 2022.
- **La Culture FAIT**
Lecteurs de livres audio DAISY : les Bibliothèques-Médiathèques de Metz ont acquis 6 lecteurs de livres audio DAISY¹. Ce type de lecteur permet aux personnes empêchées de lire, d'écouter le livre sonore, d'en accélérer ou d'en ralentir la vitesse de lecture, de faire varier la tonalité, de sauvegarder le point d'arrêt... Toutes ces manipulations sont très accessibles et très simples à réaliser, notamment pour des personnes aveugles. Ces lecteurs seront mis à la disposition du public au cours du second trimestre 2022.
- **Richesses à découvrir aux Archives municipales FAIT:**
Les missions et activités principales des Archives municipales ainsi que les différents projets pour l'accessibilité du public en situation de handicap ont été présentés aux membres de la CCA en juillet 2022. Des collaborations futures sont prévues, avec la C.C.A.:
 - organisations de visites guidées adaptées en fonction des types de handicap, afin de tester et, le cas échéant, d'améliorer les dispositifs d'accueil du public,
 - informations des visites thématiques,
 - expositions ou événements organisés aux Archives municipales,
 - validation du document FALC des Archives municipales, avec le soutien de l'«Ateliers des Talents».
- **Un travail renforcé pour une meilleure accessibilité aux événements festifs populaires FAIT :**
la ville de METZ organise depuis de nombreuses années, des fêtes qui trouvent un succès important auprès de nos concitoyens (Festival Constellations, Hop Hop Hop, Fêtes de la Mirabelle...). Une attention particulière a été portée à l'accessibilité des Fêtes de la Mirabelle 2022 avec de nombreuses actions en faveur de l'inclusion, cet effort sera poursuivi et développé.
- **Sensibilisation au handicap : exposition sur le polyhandicap FAIT**
 - A compter de la rentrée 2022, dès la maternelle, les élèves seront concernés par l'action de sensibilisation (des ateliers sur la langue des signes sont prévus et pris en charge par la Ville pour la première édition en 2022)
 - Lors de la semaine de sensibilisation au handicap de novembre 2022, une exposition sur le polyhandicap, méconnu de nos concitoyens, en partenariat avec la MAS (Maison d'accueil spécialisée) « Le Coupillon », se tiendra sous le péristyle de l'Hôtel de ville.
- **Lutte contre les discriminations NON:** réalisation d'un document présentant les actions de la Ville pour la lutte contre les discriminations, dont un chapitre sera réservé au handicap.
- **Renforcer la concertation FAIT:** ayant constaté que la communication avec les personnes handicapées était difficile, notre participation prochaine à l'atelier du GT RAVI « Les outils de

¹ DAISY correspond à l'abréviation de « Digital Accessible Information System ». Il s'agit du standard international, adopté par des bibliothèques de plus en plus nombreuses, pour les ouvrages audios numériques destinés aux déficients visuels et plus largement aux personnes ayant des difficultés d'accès à la lecture

la concertation pour les personnes handicapées » en novembre 2022, nous permettra, nous l'espérons, de recueillir d'autres expériences et avis, afin d'améliorer nos relations avec les publics vulnérables.

Et, d'autres suivront : nous en avons la volonté !

Je vous souhaite une lecture fructueuse de ce rapport. Nous sommes tous unis devant la difficulté et les épreuves. C'est ce qui rend une ville solidaire et chaleureuse.

Je m'y emploie avec une grande humilité.

Je compte sur votre participation, à tous.

N'hésitez pas à nous adresser vos remarques/ observations, suggestions à : Mission Ville inclusive villeinclusive@mairie-metz.fr

Merci par avance !

PROJET

Annexes

1. Composition de la CCA
2. Liste ERP IOP attestés en 2022 et 2023
3. Liste des dérogations et mesures de substitution pour les ERP

Glossaire

AAH : Allocation aux adultes handicapés

Ad'AP : Agenda d'Accessibilité Programmée

AEEH : Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé

AESH : accompagnants d'élèves en situation de handicap

BOE : Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi

BMM : Bibliothèques Médiathèques de Mez

CCAS : Centre communal d'action sociale

DYS : troubles spécifiques du langage et des apprentissages dont le nom débute souvent par le préfixe « dys »

DREES : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

EAJE : Etablissements d'accueil du jeune enfant

ERP : Etablissement Recevant du Public

IOP : Installation Ouverte au Public

MAS : maison d'accueil spécialisée

MDPH Maison Départementale des Personnes Handicapées

PAVE : Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces Publics

PEDT Projet Educatif de Territoire

PMR : Personne à mobilité réduite

PCH : Prestation Compensatoire du Handicap

PLH : Programme Local de l'Habitat

QPV : Quartier politique de la ville

RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

SAVS : Service d'accompagnement à la vie sociale

TSA : Trouble du spectre autistique

Adresses utiles

- **Ville de Metz**
1 Place d'Armes-J-F Blondel
- **CCAS**
24 Rue du Wad Billy
- **Eurométropole**
1 Place du Parlement de Metz
03 87 20 10 10
- **MDPH**

Allo Mairie

0 800 891 891

Service & appel
gratuits

Europlaza Bâtiment D, entrée D3
1 rue Claude Chappe
03 87 21 83 00

Conception

Direction Générale Adjointe Développement humain
CCAS - Mission Prospective et développement

Réalisation

Communication interne Ville de Metz

Date de publication

Avril 2023

Impression

Reprographie Ville de Metz

PROJET

ANNEXE 1

Composition de la CCA

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Collège des élus	
Mme Yvette MASSON-FRANZIL	Mme Béatrice AGAMENNONE
M. Khalifé KHALIFE	M. Julien HUSSON
Mme Stéphanie CHANGARNIER	Mme Anne FRITSCH-RENARD
Mme Rachel BURGUY	M. Laurent DAP
M. Ferit BURHAN	M. Michel VORMS
M. Sébastien MARX	Mme Pauline SCHLOSSER
TITULAIRES	
Collège des associations de personnes handicapées	
Handicap moteur et tous types de handicap	
Association APF France Handicap M. Jean-Louis LEOPOLD	
Handicap auditif	
Association des sourds de Metz et de la Moselle Mme Christine PIERRAT	
Handicap visuel	
Association les auxiliaires des aveugles M. Vincent DELLA ROCCA	
Handicap mental (déficience intellectuelle)	
AFAEDAM (Association Familiale pour l'Aide aux Enfants Déficients de l'Agglomération Messine) Mme Violaine BELVAL	
Trisomie 21 de Moselle M. Hervé BABITCH	
Collège des représentants des acteurs économiques	
Agence Inspire-Metz Office de tourisme Mme Bérangère SABATHE	
Chambre de commerce d'industrie et de services de la Moselle M. Olivier BERTRAND	
LE MET' Mme Nathalie PETIT	
L'atelier des talents Mme Peggy MEYER	
Lorraine Challenge handicap et technologies M. Romuald STOCK	
Société d'Economie Mixte (SEM) Eurométropole de Metz Habitat M. Nicolas VINCENT	
Collège des représentants de personnes âgées	
M. Xavier TOUSSAINT Mme Béatrice DANGIN	
Collège des représentants d'usagers	
Chambre syndicale des propriétaires de Metz M. Roland PERRIN	
Comité départemental Handisport de la Moselle M. Jean-Marie DONATELLO	
Comité départemental sport adapté Moselle M. Jean-Marie MORAINVILLE	
Fédération des commerçants Mme Anne Carole GUEUDIN	

ANNEXE 2 : Liste des ERP et IOP attestés depuis août 2022

Liste des ERP dont les travaux de mise en accessibilité ont été achevés 2022 et 2023 et disposent d'une attestation.

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

École maternelle La Moineaudière - 14 rue Beausoleil
École maternelle Le Pigeonnier - 1 rue des Déportés
École élémentaire de la Seille - Bâtiment B 199 avenue André Malraux
École élémentaire Plantières 1 6 8 rue de la Croix de Lorraine
École élémentaire Plantières 2 6 8 rue de la Croix de Lorraine
École élémentaire Erckmann Chatrian 1 - 9 rue du Dauphiné
École élémentaire Erckmann Chatrian 2 - 9 rue du Dauphiné
École élémentaire Magny La Plaine - 14 rue Beausoleil
École élémentaire Notre-Dame - 32 rue de la chèvre

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Gymnase du Technopôle - Boulevard Dominique François Arago
Piscine du Luxembourg – rue Belle Isle (Attestation du 13/10/2022)

ÉTABLISSEMENTS SOCIOCULTURELS

MJC Metz-Sud - 87 rue du XXème Corps Américain
Centre social KAIROS - Bellecroix - 13 rue de Toulouse

AUTRES ÉTABLISSEMENTS

Bâtiment mixte (La Poste + Local associatif Cyclo Club) - 14 rue Jean d'Apremont
Foyer d'hébergement du Pont des Grilles - 1 avenue de Blida

ANNÉE 2023

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Groupe scolaire Les Isles – Périscolaire – 13 rue Saint-Vincent
École maternelle Jean Morette - 33 rue de Verdun

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Vestiaires RS Magny - rue Martin Champ
COSEC Devant-les-ponts
Kayak Club - Promenade Hildegarde

ÉTABLISSEMENTS SOCIOCULTURELS

Centre social Lacour - 6 rue Yvan Goll

AUTRES ÉTABLISSEMENTS

Bâtiment mixte (association + logement) - 21 rue du Languedoc

ANNEXE 3 : Liste des dérogations et mesures de substitution

Etablissement	Dérogation	Mesure de substitution
Année 2023		
Groupe Scolaire Sainte Thérèse	La demande dérogation porte sur la création d'un deuxième ascenseur et sur la largeur d'une porte non-conforme (74 cm).	La mesure de substitution consiste à rendre les activités aux étages accessibles.
Groupe Scolaire Hauts de Vallières (École primaire et restaurant)	La demande de dérogation porte sur la disproportion manifeste de créer un ascenseur sachant que les autres travaux de mise en accessibilité seront réalisés.	La mesure de substitution consiste à rendre les activités aux étages accessibles.
Multi Accueil Pomme d'API	La demande de dérogation porte sur la disproportion manifeste de créer un ascenseur sachant que les autres travaux de mise en accessibilité seront réalisés.	La mesure de substitution consiste à délocaliser les personnes en situation de handicap moteur vers le CCAS au 22 rue du Wad Billy à une distance de 900 m à pied dans le quartier des Allemands.
Centre Culturel Arc en Ciel	La demande de dérogation porte sur la disproportion manifeste de créer un ascenseur sachant que les autres travaux de mise en accessibilité seront réalisés.	La mesure de substitution consiste à rendre les activités aux étages accessibles.